



Assemblée des Français de l'étranger

COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

CEDDEF

Session d'octobre 2015

Président : **M. Bruno THÉRET**
Vice-Présidente : **Mme Anne HENRY-WERNER**

Rapporteurs : **M. Alexandre CHATEAU-DUCOS**
Mlle. Aurélie FONDECAVE
M. Gérard SIGNORET

Mme Gaëlle BARRÉ
M. Mehdi BENLAHCEN
Mme Geneviève BERAUD-SUBERVILLE
Mme Fabienne BLINEAU-ABIRAMIA
Mme Inès CAVAYÉ-NINU
M. Yan CHANTREL
M. Alexandre CHATEAU-DUCOS

M. Guillaume ELOY
Mlle. Aurélie FONDECAVE
Mme Anne HENRY-WERNER
M. Alain-Pierre MIGNON
M. Gérard SIGNORET
M. Bruno THÉRET
M. Pierre TOUZEL

Programme de la commission CEDDEF

| Lundi 5 octobre 2015 | | |
|----------------------|---|--|
| Horaires | Thèmes | Invités |
| 9h30-11h30 | Introduction des débats <ul style="list-style-type: none"> - Nomination des 3 rapporteurs - Analyse des réponses de l'administration aux résolutions/motions de mars 2015 - Présentation du règlement du concours sur le développement durable, discussions et validation | <p>M. Bruno THERET Président de la commission</p> <p>M. Alexandre CHÂTEAU-DUCOS, membre de la commission</p> |
| 11h30-12h30 | Le développement durable dans les lycées français à l'étranger | <p>Mme Céline MERCIER-PUGET, architecte et ingénieur, chargée d'opérations au service immobilier (AEFE)</p> <p>M. Pierre JAUZEIN, Inspecteur d'académie et Inspecteur pédagogique régional de sciences expérimentales et technologie, service pédagogique (AEFE)</p> |
| | | |
| 14h30-15h30 | Commerce extérieur | <p>M. Alexandre GAZANIOL Responsable d'études, Pôle Évaluation Direction de l'Évaluation, des Études et de la Prospective, Banque Publique d'Investissement (BPI)</p> |
| 15h30-16h30 | Développement durable/ COP 21 et les Français de l'étranger. | <p>M. Hervé DEJEAN DE LA BÂTIE Conseiller de M. Nicolas Hulot, Envoyé spécial du Président de la République pour la protection de la planète</p> |
| 16h30-17h30 | Start up Algopack – Recyclabilité d'algues en matériau rigide | <p>M. Rémy LUCAS Lauréat du Prix « Potentiel de développement »</p> |

| Mardi 6 octobre 2015 | | |
|-----------------------------|---|---|
| Horaires | Thèmes | Invités |
| 9h00-11h30 | Préparation des auditions et du rapport | Tous les membres de la commission |
| 11h30-12h30 | Le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) et la candidature de la France à l'exposition universelle 2025 | M. Pascal LAMY Président d'honneur de l'Institut Jacques Delors et Délégué interministériel pour la candidature de Paris pour l'exposition universelle de 2025 |
| 14h30-16h00 | Emploi et formation | M. Thomas VAUTRAVERS Chef de service coopération Nord/Pôle affaires européennes et internationales du Conseil régional d'Aquitaine |
| 16h00-17h00 | Préparation du rapport | Tous les membres de la commission |

| Mercredi 7 octobre 2015 | | |
|--------------------------------|---|---|
| Horaires | Thèmes | Invités |
| 9h00-10h00 | Emploi et formation | M. Yann HAIRAUD Directeur de la CITIM de Montréal (Clé pour l'intégration du travail des immigrants) |
| 10h00-12h30 | Débat et préparation d'une synthèse pour la présentation en plénière | Tous les membres de la commission |

Rapport de la Commission Commerce Extérieur, Développement Durable Emploi et Formation CEDDEF

Thématique : COMMERCE EXTÉRIEUR

Rapporteur M. Gérard SIGNORET

Intervenant

M. Alexandre GAZANIOL,
Responsable d'études, Direction de l'Évaluation des Études et de la Prospective

Présentation

La Banque Publique d'Investissement (BPI)

Bpi France est née de la fusion d'Oseo et de la caisse des dépôts. 83000 entreprises en bénéficient aujourd'hui avec 20 milliards d'euros d'engagement, crédits d'impôts inclus.

La BPI est à l'initiative de Frenchtech et en délivre le label en France comme à l'étranger. Il s'agit de développer des écosystèmes pour les entreprises innovantes.

Les actions stratégiques de BPI France sont les suivantes :

- Accompagner la croissance des PME
- Préparer la compétitivité de demain
- Contribuer au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat

Bpi France intervient en partenariat avec les acteurs privés, en financement comme en investissement. Il agit comme un catalyseur et provoque un effet d'entraînement pour renforcer les capacités d'investissement des entreprises tout au long de leur cycle de vie. Outil de compétitivité économique, il agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et les régions.

Bpi France joue ainsi un rôle dans la redynamisation des territoires et investit dans le développement des secteurs d'avenir comme les écotecnologies, les biotechnologies et le numérique, mais aussi dans l'ensemble des filières industrielles et de service.

Bpi France finance également le développement de l'économie sociale et solidaire ainsi que l'**innovation sociale**, par la mise en place d'outils dédiés au financement de projets d'entreprises qui répondent à des **besoins sociaux ou sociétaux**.

La BPI est dans une logique de valorisation et d'accompagnement de start-ups dispose d'incubateurs notamment dans la Silicon Valley. Elle finance des projets ambitieux et a tout intérêt à se rapprocher de la COFACE qui assure le risque financier. L'éventualité d'un tel rapprochement est à l'étude.

Ces différents organismes sont le résultat d'une dynamique de simplification et de clarification du rôle de l'État au service des entreprises qui souhaitent exporter et s'exporter. Ces efforts de clarification sont essentiels à l'efficacité du déploiement économique de la France à l'étranger. On pourrait envisager un rapprochement entre la BPI et Business France qui est en charge de la prospection de projets ambitieux. Il y a déjà beaucoup d'efforts entre BPI-France et Business France pour éviter les doublons.

Intervenant : M. Rémy LUCAS
Président Directeur Général du groupe Algopack

Algopack, société créée en 2010, et lauréate du prix «Potentiel de développement», présente sur le stand français de l'exposition universelle de Milan, transforme des algues en substituts de plastique. Cette idée représente une véritable alternative à l'utilisation de dérivés pétroliers.

Cette invention s'inscrit dans le cadre du développement durable, tant dans sa conception 100% écologique (les algues captant du CO2) que dans sa qualité biodégradable.

Algopack fabrique de la grenaille et a déjà mis en place des partenariats avec des entreprises de plasturgie.

Actuellement Algopack génère un chiffre d'affaires de l'ordre de 3 millions d'euros dans le secteur de l'automobile, la téléphonie et la signalétique.

Algopack cherche à sécuriser ses sources d'approvisionnement et trouver l'opportunité de s'implanter dans des contrées telles que le Chili, le Japon et l'Europe du nord, traditionnellement fortes productrices d'algues.

Algopack nous a fait part de ses projets d'expansion à l'international, autofinancés dont certains déjà en cours d'exécution. Algopack fait face à la concurrence directe des entreprises ayant recours aux agromatériaux tels que le maïs ou le chardon, lesquels sont bien plus polluantes.

Algopack a une méconnaissance des mécanismes publics ou privés lui permettant de développer ses activités à l'exportation.

Son entreprise a suscité un grand intérêt auprès de la commission, laquelle s'est proposée de suivre l'évolution de celle-ci, en plein accord avec Algopack.

**Intervenant : M. Pascal LAMY,
Président d'honneur de l'Institut Jacques Delors et Délégué interministériel pour la
candidature de Paris pour l'exposition universelle de 2025, ancien Président de l'OMC
de 2005 à 2013.**

Le « traité transatlantique » (TAFTA) revêt une importance toute particulière, notamment pour l'Europe quand bien même celui-ci avance que trop lentement, en raison de négociations trop opaques et déséquilibrées.

Certains points demeurent à être levés entre autres pour les OGM's et les questions de protection des données. Pascal Lamy est partisan d'une approche très libérale. Un des points d'achoppement concerne la mise en place de tribunaux d'arbitrage, lesquels ne doivent pas rester l'apanage du privé sans pour autant empiéter sur la souveraineté des états.

Exposition universelle de 2025

Le projet de candidature de la ville de Paris pour l'exposition universelle de 2025 ne fait que démarrer. Un des thèmes pouvant être retenu serait «au cœur des territoires s'ouvre celui des hommes».

Le dossier devra être déposé en Avril 2016. Les candidatures à cette date sont Rotterdam, Dakar et le Royaume Uni. M. Fromentin, maire de Neuilly, a déjà mené à bien une pré-étude du projet et a recueilli des fonds pour une possible candidature française. La candidature est d'ordre interétatique, sans contribution publique. La France n'a pas accueilli cette manifestation depuis 1900. Le projet sera géré par la communauté du Grand Paris, laquelle sera créée au 1^{er} janvier 2016. L'impact d'une exposition universelle pour la ville organisatrice est non-négligeable: 40 à 60 Millions de visiteurs, 25 milliards d'impact économique, 150.000 emplois de créés, et 0,5% à 1% de croissance supplémentaire durable.

Les membres de la commission seront tenus informés régulièrement de l'évolution du projet. **Ils ont par ailleurs été sollicités pour être force de proposition active dans l'élaboration du cahier des charges.**

Après l'intervention, un document a été envoyé à cet effet par Pascal Lamy. Ce questionnaire a vocation à être transmis à tous les conseillers AFE et doit être retourné pour début novembre.



Assemblée des Français de l'Étranger
23ème session
5-9 octobre 2015

Paris, le 7 Octobre 2015

**RESOLUTION DE LA COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

Résolution : COM / R.1 / 15.10

Objet : Guichet unique d'information et d'orientation pour le développement d'entreprises dans le monde

L'Assemblée des Français de l'étranger,

CONSIDERANT :

- Les organismes d'orientation et d'accompagnement trop nombreux en France comme à l'étranger tels que BPI France (financement), Business France (prospection), Coface (Assurance risque) etc.
- La méconnaissance des champs de compétences de chacun de ces organismes
- La redondance de certains services et l'absence de regroupements
- La concurrence existante entre ces organismes et les chambres de commerce
- La confusion qui règne quant à l'information fournie par l'administration
- La difficulté des entreprises à s'orienter parmi cette nébuleuse d'interlocuteurs

Demande :

Que soit mis en place un guichet unique visant à mieux informer et à orienter les entreprises demanderesses.

| Résultat | Adoption en Commission | Adoption en Séance |
|--------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Unanimité | X | X |
| Nombre de voix « pour » | | |
| Nombre de voix «contre » | | |
| Nombre d'abstentions | | |

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
22ème session
5-9 octobre 2015

Paris, le 7 Octobre 2015

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

Résolution : COM/R.2/15.10

Objet : Participation des conseillers consulaires aux conseils économiques et d'influence

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

CONSIDERANT :

- Que le gouvernement souligne le rôle important de nos concitoyens résidant à l'étranger et de leurs représentants (conseillers consulaires et conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger) pour le développement de notre commerce extérieur et notre rayonnement culturel ;
- Que les élus conseillers consulaires ont un rôle de proximité auprès des acteurs économiques locaux ;
- Que conformément à l'article 3 de la Loi numéro 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France, « le conseil consulaire est chargé de formuler des avis sur des questions notamment d'intérêt économique et social ».
- Que conformément à l'article 3 du décret 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseillers consulaires, à l'Assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres, « Le conseil consulaire reçoit périodiquement des informations concernant l'implantation locale des entreprises françaises ou de leurs filiales et leur activité. »
- La réponse donnée à la résolution COM/R.3/15.03 par le MAEDI/DGM/DEEI précisant que la participation des conseillers consulaires aux conseils économiques et d'influence relève de la seule appréciation de l'ambassadeur
- Que les ambassadeurs sont en poste pour des durées réduites
- Que des forces vives impliquées sur le terrain local risquent d'être ignorées du fait de ce procédé de sélection

DEMANDE

- Qu'un dispositif soit mis en place permettant aux conseillers consulaires de se porter candidats auprès des ambassadeurs de leur circonscription.
- Qu'en cas de refus, celui-ci soit motivé par écrit par l'ambassadeur.

| Résultat | Adoption en Commission | Adoption en Séance |
|--------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Unanimité | X | X |
| Nombre de voix « pour » | | |
| Nombre de voix «contre » | | |
| Nombre d'abstentions | | |

En attente de réponse

Rapport de la Commission Commerce Extérieur, Développement Durable Emploi et Formation CEDDEF

Thématique : Emploi et Formation

Rapporteur Mlle Aurélie FONDECAVE

**Intervenant : M. Thomas VAUTRAVERS,
Chef de service coopération Nord /Pole affaires européennes et internationales du
conseil régional d'aquitaine**

Préambule

Le Pôle Affaires Européennes et Internationales du conseil Régional d'Aquitaine gère des fonds européens et d'autre part un certain nombre de projets de coopération internationale. A l'origine de la mobilité européenne et internationale se situe la Commission Européenne, laquelle finance au départ via «Erasmus», puis Polenius, et Leonardo cette mobilité. Désormais Erasmus a été remplacé par «Erasmus plus», lequel a été doté de fonds supplémentaires.

Aujourd'hui un paysage institutionnel et associatif d'une grande complexité

De nombreuses entités œuvrent actuellement au service de la mobilité internationale, formant par la même un paysage institutionnel d'une grande complexité. «France éducation » gère ainsi l'ensemble des étudiants français qui partent à l'étranger et est dotée d'un budget de 105 million d'euros. «Erasmus jeunesse et sport» gère pour sa part la partie non formelle (autres formations type Volontariat Européen) et est dotée d'un budget de 14 million d'euros.

La cohabitation de deux agences apparaît superfétatoire. Un fusionnement des deux agences est préconisé afin d'apporter clarté et cohérence.

Au-delà de ces deux agences «Européennes», on compte comme autres grands acteurs : le ministère de l'enseignement et de la recherche, le ministère de l'agriculture, le ministère de la jeunesse et des sports, le ministère de l'éducation Nationale. Pour l'Allemagne, on compte la SFA, laquelle a développé un programme pour les apprentis. Les organismes de formation et également des acteurs qui profitent des programmes de l'UE (apprentissage).

Une réflexion sur le développement du service civique à l'international est en cours.

Actuellement, Il existe 2 dispositifs : « Le volontariat de la solidarité internationale », lequel concerne surtout les pays du sud. Ce dispositif a vocation à être renforcé. Il existe par ailleurs le « Le volontariat civil à l'international » qui vise la mise en place de projets de coopération. Une certaine confusion règne actuellement du fait du caractère expérimental des dispositifs.

Contrairement aux pays de culture anglo-saxonne, qui valorisent la dimension formatrice de cette expérience, la France assimile cette césure à une année sabbatique. Il serait bon de voir de quelle manière un organisme pourrait œuvrer à la valorisation et à la promotion d'une telle expérience.

Le rôle des régions, leviers de financement de la mobilité européenne

Les comités régionaux de la mobilité avaient vocation à fédérer les acteurs de la mobilité européenne dans les régions. Deux projets de plateforme ont été retenus alors que d'ici quelque mois, une fusion des régions obligera à une coordination des moyens, et à une fusion des politiques actuellement menées. Nous préconisons qu'une plateforme de mobilité soit mise en place afin d'attribuer des aides à la mobilité.

Alors que le budget alloué par l'État à la mobilité internationale se réduit à peau de chagrin, celui qu'y allouent les régions européennes (95 à 120 Millions d'euros par an), est semblable à celui alloué par la Commission Européenne.

La politique volontariste de l'Aquitaine a permis de développer drastiquement la mobilité des jeunes de l'Aquitaine. Pour autant, il n'existe pas de réciproque : la plupart du temps, il n'y a pas de politique d'accueil pour les jeunes étrangers et aucun moyen n'est alloué à ce faire.

Des freins à cette mobilité

L'État n'a pas fait de choix au niveau de la mobilité internationale, en l'allouant complètement aux régions et ce alors qu'il aurait pu jouer un rôle de coordination voir élaborer une vision au long terme.

Il est difficile d'établir des rapprochements entre les régions européennes au niveau économique de part une certaine compétitivité qui règne entre ces dernières. La coopération est plus aisée au niveau de domaines transversaux tels que l'enseignement etc.

Les régions doivent mieux informer les jeunes au niveau des possibilités qui peuvent exister en s'implantant à l'Étranger. Une réflexion sur les possibilités de se servir de ces étudiants comme vecteur de création économique devrait être mise en place.

Il serait bon de s'inspirer du modèle de décentralisation allemand ou italien : ainsi à l'instar de l'Italie où chaque région valorise ses résidents à l'étranger pour mettre des réseaux en place, on pourrait imaginer la mise en place d'une structure similaire afin que les régions puissent tisser un réseau économique à l'étranger.

La commission souhaite dans le cadre de la prochaine session approfondir ce sujet en sollicitant un intervenant de l'Association des régions de France.

**Intervenant: Mr Yann HAIRAUD,
Directeur de la CITIM de Montréal (clé pour l'intégration du travail des migrants)**

Le Canada de par ses besoins autant démographiques qu'économiques cherche à attirer des migrants. Le Québec en particuliers cherche à attirer des migrants francophones. Le Canada représente une force d'attraction pour les Français. La province du Québec, francophone, est attirante de par sa spécificité linguistique.

Un certain nombre de programmes « Expérience Internationale Canada » ont été mis en place entre le Canada et la France et entre le Québec et la France, qui visent plus particulièrement la mobilité des 18-35 ans. 28.000 personnes sont concernées annuellement par ce programme, dont la moitié sont des Français. Il y a actuellement un déséquilibre dans le sens où seulement 3.000 canadiens franchissent l'océan Atlantique par an.

La CITIM est une association de droit local. Celle-ci s'est ouverte à tous les nouveaux arrivants qu'ils soient francophones ou non. Le public cible sont les « résidents permanents », les personnes bénéficiant d'un « PVT » (Programme Vacances Travail) et les ingénieurs. Chaque année se sont 14.000 français (7.000 PVT et 7.000 jeunes professionnels) qui peuvent bénéficier de ce programme qui découle d'un accord bilatéral. La CITIM reçoit des subventions publiques de la France (MAE : 80.000 Euros soit 12% de son budget global). La majorité des ressources est consacrée à l'insertion professionnelle, au coaching et à l'aide au networking. Pour ce qui est des PVT, l'offre s'étend aussi à un soutien pour renouveler leur permis de travail.

Le PVT se veut comme un tremplin pour acquérir une expérience à l'international. Les participants sont plus à la recherche d'une expérience professionnelle valorisante que d'une expérience de voyage. L'avantage du PVT consiste dans le fait qu'il s'agit d'un visa ouvert, facilitant la recherche de travail de par le fait que le bénéficiaire puisse travailler de suite. Un travailleur temporaire peut bénéficier de passerelles au terme de son séjour donnant droit à un statut permanent.

42 % des usagers français de la CITIM arrivant au Québec sont inscrits à pôle emploi avant leur départ. Il est avéré que ce programme sert l'insertion professionnelle puisque la majorité des bénéficiaires trouvent à l'issue de cette période d'accompagnement un contrat professionnel.

L'absence de traçabilité et de suivi empêche de suivre l'impact du programme au long terme. Il serait recommandé que la CITIM se dote des outils nécessaires pour connaître le profil des personnes ciblées et de mieux cerner les besoins en termes sectoriels.



Assemblée des Français de l'Étranger
23ème session
5-9 octobre 2015

Paris, le 7 Octobre 2015

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

Motion : COM / M.1 / 15.10

Objet : Subvention du centre Charles Péguy de Londres

L'Assemblée des Français de l'étranger,

CONSIDERANT :

- Que le centre Charles Péguy de Londres continuera de bénéficier de la subvention pour l'emploi et la formation jusqu'en 2017 alors qu'il ne procède à aucune facturation des entreprises et dispose des capacités d'autofinancement au vu du nombre de placements directs très élevés (plus de 500).
- La réponse apportée par le MAEDI / Sous-direction de l'expatriation, de la scolarisation et de l'aide sociale à la motion COM/M.1/15.03 adoptée par l'AFE à sa session de mars 2015, précisant que : (...) « *Dans ce cadre, le Centre Charles Péguy de Londres s'est vu allouer une subvention de 35 000 € en 2015 et, sous réserve de la contrainte budgétaire, 26 000 € en 2016 et 17 000 € en 2017. Il devra, à cette date, avoir trouvé les moyens d'autofinancer son activité, et la Commission l'a encouragé à cette fin à facturer ses prestations aux entreprises bénéficiaires* »
- Que la Commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle s'est réunie pour la dernière fois en mars 2015.

DEMANDE :

- Qu'une évaluation des efforts du Centre Charles Péguy pour facturer ses prestations aux entreprises bénéficiaires soit mise en place.
- Qu'il en soit rendu compte à l'AFE avant la session de mars 2016.

| Résultat | Adoption en Commission | Adoption en Séance |
|---------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Unanimité | X | X |
| Nombre de voix « pour » | | |
| Nombre de voix « contre » | | |
| Nombre d'abstentions | | |

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'étranger
23ème session
5-9 octobre 2015

Paris, le 7 octobre 2015

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

Résolution : COM / R.3 / 15.10

Objet : Adaptation du dispositif de soutien à l'emploi des Français de l'étranger

L'Assemblée des Français de l'étranger,

CONSIDERANT

- La réponse du MAEDI/Sous-direction de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale à la résolution COM/R.5/15.03 adoptée par l'AFE lors de la session de mars 2015
- Qu'un certain nombre de conseils consulaires à l'emploi et de centres concernés n'ont pas été informés de la nécessité de présentation d'un plan à trois ans pour le maintien des subventions
- Que les postes diplomatiques concernés par le considérant précédent affirment après consultation ne pas avoir été instruits en ce sens
- Que les deux considérants précédents se traduisent par une inégalité de traitement entre les centres

DEMANDE

Que les subventions allouées pour 2016 et 2017 soient gelées et qu'un processus d'évaluation soit ré-initié.

| Résultat | Adoption en Commission | Adoption en Séance |
|--------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Unanimité | X | X |
| Nombre de voix « pour » | | |
| Nombre de voix «contre » | | |
| Nombre d'abstentions | | |

En attente de réponse



Assemblée des Français de l'Étranger
23ème session
5-9 octobre 2015

Paris, le 7 octobre 2015

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

Motion : COM / M.2 / 15.10

Objet : Pérennité du financement de la CITIM au Canada

L'Assemblée des Français de l'étranger,

CONSIDERANT:

- Que la ligne budgétaire est supprimée après 2017 (50.000 EUR en 2015, 30.000 EUR en 2016 et 10.000 EUR en 2017)
- Le fait que la quantité totale de citoyens français souhaitant prendre part au programme « Expérience Internationale Canada » dépasse les 40.000 personnes par an et ne peut pas être satisfaite dans son entièreté (seulement 14,000 personnes bénéficiaires de par les quotas en vigueur,). NB : La demande a été multipliée par 10 en dix ans.
- Que 40% des personnes prises en charge par le CITIM sont inscrites à pôle emploi avant leur départ
- Que l'expérience internationale est particulièrement valorisée par les entreprises et permet à ces personnes une meilleure insertion dans le marché du travail à leur retour en France
- Le Canada fait face à des défis économiques et démographiques importants et est par la même en demande d'une telle main d'œuvre
- Que la CITIM de par son statut d'association de droit local n'est pas en mesure de solliciter des financements d'ordres privés sans remettre en cause la pérennité du financement du gouvernement Québécois

DEMANDE :

Que la subvention accordée à la CITIM sur la ligne budgétaire 151 auparavant financée par le MAE (80.000 EUR) soit reprise par le Ministère du travail et/ou de la jeunesse et des sports dans le cadre de la formation professionnelle.

| Résultat | Adoption en Commission | Adoption en Séance |
|--------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Unanimité | X | X |
| Nombre de voix « pour » | | |
| Nombre de voix «contre » | | |
| Nombre d'abstentions | | |

En attente de réponse

**Rapport de la Commission Commerce Extérieur, Développement Durable
Emploi et Formation CEDDEF**

Thématique : DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur M. Alexandre CHATEAU-DUCOS

Intervenants:

Mme Céline MERCIER-PUGET, chargée d'opérations au service immobilier de l'AEFE

M. Pierre JAUZEIN, Inspecteur d'académie, service pédagogique de l'AEFE

**M. Hervé DEJEAN DE LA BATIE, Conseiller de M. Nicolas HULOT, envoyé spécial du
Président de la République pour la protection de la planète**

Préambule

En auditionnant Mme Mercier-Puget, la Commission CEDDEF a souhaité aborder concrètement la prise en compte du développement durable dans le cadre des établissements en gestion directe (EGD) gérés par l'AEFE.

La résolution de la Commission de mars 2015 (COM/R.4/15.03) avait explicitement demandé un état des lieux relativement à la thématique du développement durable de notre Commission. L'administration a répondu à cette demande en exposant les lignes directives liées à cette thématique. Au-delà de ces bonnes pratiques plutôt appliquées en central (MAE à Paris), il appartenait à la Commission d'aborder la construction et la rénovation même des bâtiments.

L'AEFE est pleinement consciente de la thématique et mène une dizaine de projets de construction de nouveaux établissements sur la base du principe de l'écoconstruction et des concepts bioclimatiques. Pour rappel, le réseau des EGD compte 74 établissements. Au-delà de la conception (concours d'architectes) et de la construction des nouveaux projets, une réelle problématique est apparue lors de l'audition concernant les établissements « anciens ». En effet, peu de données chiffrées en termes de consommation énergétique, une faible ou une absence de connaissance locale dans la thématique du développement durable engendrent des problèmes de coûts d'exploitation et de maintenance dans ces établissements. L'AEFE dispose d'une réelle compétence en la matière et la Commission félicite l'AEFE quant au prix reçu en 2012 par le Lycée de Dakar, prix de la Biennale de Venise remise par les architectes français à l'export - prix AFEX de l'architecture française.

Autant de nombreux projets pédagogiques liés à la thématique sont menés dans tout le réseau AEFE (plus de 450 projets déposés en 2014 et plus de 70 retenus et soutenus par l'AEFE), autant l'application concrète des concepts de développement durable dans la gestion opérationnelle des établissements est plus difficile.

L'intervention du conseiller de M. Nicolas HULOT corrobore l'analyse de la Commission. Dans la perspective de la COP21 organisée à Paris en fin d'année relative au climat, M. DEJEAN DE LA BATIE pousse les acteurs institutionnels à entrer pleinement dans la thématique du développement durable et de l'économie circulaire permettant un véritable échange Nord/Sud de développement et de sauvegarde de la planète.

M. DEJEAN DE LA BATIE en appelle au soutien des élus AFE auxquels il demande de prêter une oreille sympathique aux actions du réseau français et des ambassades. Il leur propose d'être les ambassadeurs de la France auprès des personnalités locales de leurs pays de résidence et demande aux entrepreneurs parmi eux de faire le choix de la croissance verte.



Assemblée des Français de l'Étranger
23ème session
5-9 octobre 2015

Paris, le 7 octobre 2015

RESOLUTION COMMUNE DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Résolution : COM / R.4 / 15.10

Objet : Gestion du parc immobilier relativement aux concepts de développement durable

L'Assemblée des Français de l'étranger,

CONSIDERANT :

- L'importance accordée par la France au développement durable via l'organisation à Paris de la conférence sur le changement climatique (COP21) ;
- La prise en compte pour la première fois de la thématique du développement durable par l'AFE ;
- L'importance du parc immobilier public à l'étranger tant au niveau du réseau consulaire (Consulat, Ambassade, Institut Français etc.) que des établissements de l'AEFE en gestion directe ;
- La circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'État au regard du Développement Durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics ayant entraîné la mise en place du Plan Administration Exemplaire (PAE) ;
- L'objectif pour 2014 du MAEDI d'adopter systématiquement une démarche environnementale dans la politique immobilière à l'étranger et notamment la systématisation des constructions bioclimatiques dans les nouveaux projets ;
- Les économies engendrées sur le long terme par le développement durable, notamment dans le domaine de l'énergie ;
- La montée en puissance de l'économie circulaire qui réduit l'impact environnemental et crée de la valeur sociale et économique sur les lieux mêmes de construction et valorise les savoir-faire français.

DEMANDE :

- La mise en place d'un audit énergétique sur l'ensemble des établissements du réseau AEFE labélisés EGD, incluant une évaluation budgétaire d'une remise aux normes de ces établissements,
- L'élaboration d'un planning pluriannuel concernant la construction/rénovation des EGD
- Le renforcement en personnel de la Direction des Immeubles et de la Logistique (DIL) afin de :
 - gérer la maintenance de tous les établissements de façon centralisée
 - réaliser des économies dans les coûts d'exploitation.

- De proposer systématiquement aux établissements conventionnés le recours à l'expertise environnementale de la DIL concernant le développement durable, l'écoconstruction et l'économie circulaire
- D'intégrer les concepts d'économie circulaire dans la construction et la maintenance des bâtiments.
- L'ensemble de ces actions devra être communiqué aux conseillers consulaires concernés.

| Résultat | Adoption en Commission | Adoption en Séance |
|--------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Unanimité | X | X |
| Nombre de voix « pour » | | |
| Nombre de voix «contre » | | |
| Nombre d'abstentions | | |

En attente de réponse